

2160 différentes choses et pas juste la livraison du nombre d'unités. Ils veulent plaire aux différents groupes, ils sont dans les quartiers, ils sont très habitués à faire des petits projets, très petits projets, ils ne sont pas habitués à l'idée de faire 200 unités, 150 unités, 300 unités. Ils sont pas habitués à travailler à l'échelle.

2165 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2170

C'est bon. Monsieur L'Espérance, Monsieur Holmes, merci.

M. CHRISTOPHER SWEETNAM-HOLMES :

2175

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2180

Nous allons prendre une courte pause d'une quinzaine de minutes pour reprendre à 15 h 5, tel qu'identifié sur la fiche. Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2185

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

2190

Nous invitons à notre table monsieur François Bernier, monsieur Paul Cardinal pour l'APCHQ. Nous vous écoutons.

M. FRANÇOIS BERNIER :

2195 Bonjour à tous! L'APCHQ - un petit mot - une organisation de 18 000 membres présents partout au Québec, à peu près 4 500 entreprises dans la région de Montréal, évidemment de toutes les tailles imaginables d'entreprises, petites, moyennes, grandes. Notre rôle premier, c'est de travailler au développement du professionnalisme de nos membres. C'est aussi de s'intéresser à la bonne santé de notre industrie qui nous amène ici, avec des soucis particuliers pour l'accession à la propriété, puis l'abordabilité du logement. Donc le sujet va nous passionner.

2200

L'APCHQ, d'entrée de jeu, reconnaît les besoins en... – pardon, vous allez m'expliquer ça.

LA PRÉSIDENTE :

2205

Avec votre permission...

M. FRANÇOIS BERNIER :

2210

O.K., ça va, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2215

Avec votre permission, votre présentation va être versée au dossier.

M. FRANÇOIS BERNIER :

2220

Oui, bien sûr. Donc on va faire un survol rapide, vous avez notre mémoire, on va essayer de résumer le plus rapidement possible en partant notre position. Ensuite, de faire un peu une nomenclature, puis je pense qu'il y a beaucoup de choses qui ont déjà été énoncées, donc on va peut-être essayer d'être un petit peu plus précis sur des points qui posent problème, à notre avis.

2225 D'autres choses qu'on sait ou en tout cas... en fait, des choses qu'on sait, puis qui posent problème, d'autres choses qu'on ne sait pas encore mais qui pourraient poser problème ou pas. On verra. Et nos recommandations.

2230 Donc, d'entrée de jeu comme je disais, on salue évidemment le...on reconnaît le besoin de logements sociaux et abordables, il n'y a aucun problème là-dessus, du point de vue de l'industrie. On salue, puis je pense qu'il faut souligner les efforts sincères de la Ville pour avoir une discussion avec l'industrie pour essayer d'améliorer les choses. Ça a eu lieu. C'est correct.

2235 Nos préoccupations maintenant. Devant la mouture de ce qui est devant nous, manifestement, il ne faut pas y aller par quatre chemins, on a, comme d'autres l'ont souligné déjà, on a un règlement qui est inflationniste. Et puis, pour utiliser un terme qui est un peu fort, on va dire à toutes fins pratiques qu'on est à un pas de plus dans la « *torontoïsation* » de Montréal.

2240 C'est-à-dire, à force de lourdeur, de lenteur, de coûts additionnels, bien il y a un découragement qui s'installe pour les plus petits entrepreneurs, puis même aussi pour une portion de clientèle qui peut se faire évincer du marché de Montréal, surtout s'il devient inabordable. Donc ça, c'est un signal, je pense qu'il faut le dire clairement, on n'est pas dans la bonne direction.

2245 On a noté plusieurs désavantages – puis on va aller dans le détail tout à l'heure, – puis le pire, c'est que parfois, il n'y a même pas de bénéfice qui vient avec les modalités qui sont avancées. On a remarqué que – puis, il faut le souligner aussi – c'est profondément inéquitable envers les acheteurs, puis les locataires d'unités neuves. C'est un règlement, au fond, qui va créer un carcan. Parce qu'on tient à une mixité par projet, on a eu des exemples tout à l'heure, il y a quelques minutes, parfois il faut s'élever à un autre niveau pour voir la mixité peut-être autrement que juste par projet. Mais là, on va avoir un carcan.

2250 Et, manifestement, il y a une absence de mesures qui sont là, précises, avec pour but de neutraliser les effets. Donc s'il y a des éléments qui créent des surcoûts, il n'y a pas le

nécessaire pour effacer les surcoûts.

2255

Donc, nos recommandations. La première, puis elle est globale au fond, c'est que face à l'ensemble des lacunes qu'on va essayer de nommer, la chose idéale au point de vue de la commission, c'est qu'elle dise à la Ville : « Écoutez, corrigez les lacunes. Corrigez-les toutes ou en tout cas le mieux possible, corrigez-les et ça va prendre...

2260

LA PRÉSIDENTE :

On entend bien. On entend bien ce que vous dites mais on est adultes, on est vaccinés, on est consentants, on va écrire ce qu'il faut.

2265

M. FRANÇOIS BERNIER :

Non, non, mais dans un monde idéal, c'est cherchons à corriger les lacunes...

2270

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

M. FRANÇOIS BERNIER :

2275

... puis attendons pour la mise en application que ce travail-là ait lieu. Pour nous, c'est ça. Or, on doit se mettre en mode de recherche de la neutralité le plus possible, rétablir la neutralité pour ne plus avoir les effets, et même peut-être aller plus loin, essayer dans le caractère un peu plus incitatif du règlement. C'est pas de la science-fiction, c'est possible d'être un peu plus incitatif pour créer du logement social et abordable. Donc, ensemble, travaillons à obtenir la mixité, puis à partager plus équitablement au fond le financement et la réalisation de ces unités-là.

2280

2285 Donc on l'a dit tout à l'heure, les premiers constats, les premiers effets. On a un règlement qui travaille du côté de l'offre, qui crée une contrainte – monsieur Polèse l'a bien expliqué – puis manifestement, la littérature est tranchante là-dessus, ça ne mène qu'à une augmentation des prix, une réduction des quantités et, finalement, on obtient l'effet contraire à ce qu'on visait.

2290 Du point de vue de l'équité, on l'a dit tout à l'heure, on a manifestement un souci avec le fait qu'un certain groupe de citoyens, seulement les acquéreurs d'unités neuves, se trouve à prendre à leurs frais le financement des objectifs.

2295 Maintenant, trois grands volets à cette politique-là : abordable, familial et social. Sur la question de l'abordable, on doit faire le constat qu'on s'attend de nous de produire des unités à certains prix, mais il n'y a aucun mécanisme pour s'assurer de qui va les acquérir. Comme on l'a entendu, malheureusement la spéculation peut être là, et le fait de la pérennité, elle ne sera peut-être pas durable. Ça, c'est triste.

2300 Sur la question familiale, on définit ça comme un logement de trois chambres, mais au fond, les familles peuvent bien vivre dans du deux chambres et qui dit que ce sont des gens avec des enfants qui vont avoir des trois chambres. Ça demeure encore très imprécis à ce niveau-là.

2305 Sur la question du social, bien, toute la question de l'entente fédéral-provincial pour le financement, ce n'est pas conclu.

 Donc, trois volets avec, au fond, des éléments qui manquent sérieusement pour s'assurer que c'est viable.

2310 D'autres éléments un peu plus détaillés. On n'a pas de nouveau financement municipal qui vient accompagner ça. Donc c'est un peu l'inverse de ce qu'on a dit tout à l'heure, si ce sont uniquement les acquéreurs qui soutiennent le financement, on n'a pas d'aide municipale. Aucune compensation au promoteur, outre ce qui est déjà en place. Aucune solution

2315 d'urbanisme, on l'a évoquée un petit peu tout à l'heure. Si on peut aller dans le sens de la densité, là on pourrait créer de la valeur additionnelle. C'est ce qui existait sous l'ancien système. On pouvait créer de la valeur additionnelle, puis échanger pour ça.

2320 Donc inclure, faire de l'inclusion. Là, présentement, c'est pas le cas. La dynamique métropolitaine semble évidemment occultée. Les autres juridictions sont là, elles ont un pouvoir d'attraction tant pour la clientèle que pour l'industrie. Alors, c'est sûr qu'on fait ça sans peut-être en tenir compte.

2325 D'autres constats. Pour le logement social, il faut bien comprendre, puis c'est bien souligné dans les documents de la Ville elle-même, il n'y aura aucune possibilité de faire une contribution... c'est-à-dire, en bas de 150 unités, il n'y aura pas d'autre option que de faire la contribution. On nous a présenté le projet comme étant un choix de l'entrepreneur, du promoteur, de dire : « On va faire un choix. » Mais quel choix? En bas de 150 unités, il n'y a pas de choix : il n'y a qu'uniquement la contribution qui est possible.

2330 Les pleins droits sont affectés, on l'a dit. Donc il n'y aura pas de discussion là-dessus. Les petits constructeurs, au fond, comme on a tenté de le souligner à quelques reprises, qui sont peut-être plus portés aux projets de pleins droits, qui cherchent à se débrouiller dans toute cette complexité-là, qu'est-ce que ça va être leur réaction? Peut-être qu'ils vont faire un peu comme à Toronto, puis ils vont avoir de plus en plus tendance à quitter le territoire. Évitions cette avenue-là.

2340 En plus, les compensations qui sont prévues pour les terrains, on le sait, jour un, sont inadéquates, sont périmées. L'indexation qui va suivre ne fonctionnera pas non plus pour eux. Alors, est-ce qu'on va avoir effectivement des cessions de terrain ou on n'en aura pas du tout? On ne peut pas agir dans un marché aussi dynamique, avec des règles aussi fixes, puis penser que tôt ou tard, on n'aura pas un déséquilibre qui va se créer. Il n'y a pas de mécanisme de substitution.

2345 On pourrait avoir un magnifique projet qui comporte 30 % d'abordable, complètement

soutenu par la SCHL, mais là, qu'est-ce qu'on va faire? On ne pourra pas alléger par ailleurs les conditions, les deux autres conditions. Alors donc, c'est peut-être une perte d'opportunités parce qu'on veut le gérer immeuble par immeuble. Alors ça, c'est peut-être un défaut.

2350 On pourrait avoir un magnifique projet 100 % familial, on aurait le même problème. T'sais, il y a des opportunités qui pourraient être perdues. On n'a pas non plus la flexibilité, je pense les mécanismes de substitution pour faire face à des ralentissements économiques. Desjardins nous en prévoit déjà de façon assez prononcée. Alors, qu'est-ce qu'on va faire pour livrer dans ces conditions-là?

2355 Les études d'impact ont été publiées, mais les hypothèses qui étaient dedans, on a, je pense... On s'est permis de jouer avec les hypothèses, et c'est sûr que si on n'a pas maintenu toutes les conditions du marché tel quel, mais là, à un moment donné, les résultats sont vraiment selon les hypothèses qu'on a voulu faire. Comme, par exemple, on a dit que la demande était
2360 inélastique, puis on a changé les taux de rendement dans l'industrie. C'est sûr qu'à ce moment-là, tu as les résultats que tu veux. Alors, les résultats sont peut-être plus théoriques que ce que ça pourrait être.

On n'a pas envisagé peut-être la création d'un fonds complètement dédié où on y
2365 retrouverait toutes les contributions possibles – de l'industrie, d'autres paliers de gouvernement, une portion des taxes foncières des citoyens – qui serait une façon de manifester. C'est social, et que tout le monde y contribue à l'atteinte de ces objectifs-là. On s'attend quand même à une reddition de compte exemplaire. Puis, au fond, la révision après deux ans, oui, c'est prévu, mais étant donné tous les risques, on se demande si, au fond, il ne faut pas être encore plus prêt à
2370 réviser les choses avant. Un arrimage avec d'autres choses qu'on ne sait pas mais qui pourrait aller d'un bord ou de l'autre.

Alors, les arrimages avec les programmes de la Ville sont à faire. Il y a différents paliers pour avoir accès à des... ça, c'est pas encore réglé, mais je pense c'est relativement facile. Ce
2375

qui est beaucoup plus complexe, c'est quelle sera la nouvelle mouture de l'AccèsLogis Montréal, une fois les aides, puis que tout ça aura percolé, puis l'arrimage avec la SHDM? Un grand inconnu. Ça fait beaucoup d'inconnus.

2380 Alors, la nouvelle mouture du Plan d'urbanisme, on disait opportunité de créer de la valeur, ce n'est pas encore au rendez-vous. Adaptation des programmes de rénovation, on a dit si on est en train de créer de l'inflation, ça va déborder. Ça va déborder partout. Ça va déborder dans l'existant, ça va déborder partout. Alors, il est important qu'on travaille à maintenir dans tout ce qui est existant l'abordabilité, la qualité. Les programmes de rénovation pourraient jouer un
2385 rôle intéressant là-dedans.

 Selon les arrondissements, oui, on craint tous et on voudrait tous qu'ils soient bien pareils, mais ce n'est probablement pas ça qui va arriver, on n'y croit pas. Il y a des attentes légitimes, que je dis peut-être que par une voie de substitution, on pourrait mieux entendre et
2390 accommoder. Là, présentement, ce n'est pas permis.

 Donc nos recommandations sont complètement dans l'ordre, mais la première – et je la répète – c'est qu'il serait vraiment important à nos yeux d'essayer de corriger le maximum des lacunes, puis d'en faire un peu... dire, on s'attend à ça, avant de mettre le règlement en vigueur,
2395 parce qu'il y a des bonnes zones d'ombre en partant. On les a nommées.

 Il faut travailler à enlever la spéculation, il faut être neutre, il faut s'assurer de qualifier les acheteurs, les locataires, il faut donner une juste valeur des terrains. Il faut penser peut-être à exclure carrément tout ce qu'il y a en bas de 50 unités. On l'a dit, c'est fragile ce milieu-là des
2400 petites constructions, on la veut encore, mais si on insiste déjà pour les intégrer en bas de 50 unités, mais pourquoi pas faire juste l'inverse, les exclure? C'est une sorte de compromis qu'on pourrait envisager. Soustraire les projets de pleins droits ou trouver une façon de justement les accommoder par l'urbanisme ou d'autres questions qui ont été envisagées. Donc c'est un
2405 mitoyen.

Harmoniser avec les programmes du gouvernement, obtenir un effort financier équitable entre tous, soutenir la rénovation, puis travailler au fond l'allégement administratif, c'est une belle façon de... Quand on va plus vite, ça coûte moins cher et c'est plus facile d'accommoder.

2410 Viser évidemment un traitement uniforme, selon les arrondissements, ou les accommoder par substitution. Rendre compte de l'utilisation des fonds, être exemplaire là-dessus. Réviser le règlement le plus rapidement possible, s'il y a lieu. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2415

Vous avez grugé une petite minute et demie, mais c'est pour la bonne cause.

M. FRANÇOIS BERNIER :

2420

Vous êtes tolérants, je vous remercie. On essayait de rentrer plus dans le détail.

LA PRÉSIDENTE :

2425

Non, c'est correct. C'est bien correct. De toute façon, on vous a lu attentivement. J'aimerais revenir rapidement, avant de céder la parole à mes collègues, vous avez une suggestion à la page 13 d'attendre le Plan d'urbanisme révisé – je vous cite – « *Devant des impacts aussi majeurs, il aurait été grandement souhaitable que la Ville élabore en amont un nouveau Plan d'urbanisme dans lequel elle définit les nouvelles orientations, les objectifs, les stratégies...* », en fait, ce qu'on retrouve dans un Plan d'urbanisme. Et, en complément, à la page 2430 16, votre raison numéro 2 se lit comme suit : « *La Ville devrait bonifier et harmoniser l'ensemble de ses programmes en matière d'habitation avant d'adopter son règlement d'inclusion afin d'optimiser sa mise en œuvre.* » C'est exactement ce que vous venez de présenter.

2430

2435

Sous quelle forme pourrait s'effectuer cette bonification et cette harmonisation-là? Quelle forme ça pourrait prendre?

M. FRANÇOIS BERNIER :

2440 Bien là, je vois deux questions. Relativement au programme, c'est souvent les barèmes, les balises, les balises de prix, vous voyez? C'est assez facile de passer de 400 000 à 450 000.

LA PRÉSIDENTE :

2445 Oui.

M. FRANÇOIS BERNIER :

2450 Ou d'être encore plus généreux. Puis, ça, on croit que c'est facile. C'est un ajustement qui est possible et qui est facile.

LA PRÉSIDENTE :

2455 C'est pas tellement le contenu de la bonification, mais quelle forme ça pourrait prendre, si on dit « Harmoniser l'ensemble des programmes », on ne va pas mettre un fonctionnaire par programme, en disant : « Mets-le à jour », puis la somme de tout ça va donner quelque chose. Comment vous voyez ça?

M. FRANÇOIS BERNIER :

2460 Bien, écoutez, il faut à un moment donné y voir clair entre tout ce qui va arriver entre les paliers de gouvernement. Quelle sera au juste l'aide qui va provenir des paliers supérieurs? Comment la Ville va intégrer ça, puis s'organiser pour que tout fonctionne bien? Puis, ensuite, à la fin du processus, encore une fois, s'il y a des programmes d'aide qui concernent les individus, les citoyens, que tout ça fasse un tout, qu'on s'assure qu'on a atteint la neutralité qui était
2465 recherchée, on a balancé les choses. C'est extrêmement dur d'ajuster juste un morceau sachant pas où va être l'autre morceau.

2470 Pour dire franchement, si on a des coûts de construction qui ne sont pas adéquats, avec tout ce qui a été nommé à date, on a identifié des effets, mais on voudrait construire du *clé en main*, puis on n'aura pas des coûts de construction adéquats? Il y a un autre effet économique qu'on n'a même pas imaginé encore, et là pour lequel il faudrait être autant plus généreux dans les compensations, soit sous forme directe à l'industrie, soit aux citoyens.

2475 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc ce que...

M. FRANÇOIS BERNIER :

2480 Alors, il faut tout évaluer ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

2485 Oui, ce que j'en comprends, au fond, c'est de retarder l'adoption du règlement, tant et aussi longtemps que cette harmonisation-là n'est pas faite entre les programmes...

M. FRANÇOIS BERNIER :

2490 Bien, il faut avoir l'ensemble des... Il faudrait avoir l'ensemble des conditions, parce que si on ne veut pas y aller à tâtons...

LA PRÉSIDENTE :

2495 Un Plan d'urbanisme révisé, des programmes à jour...

M. FRANÇOIS BERNIER :

2500 Bon, la question du Plan d'urbanisme, c'est qu'on fonde un certain espoir que, par exemple, si de façon générale ou dans certains secteurs, il y avait augmentation de densité, par exemple, on l'a dit tout à l'heure, c'était un outil par lequel, au fond par dérogation avant, on allait chercher de la valeur...

LA PRÉSIDENTE :

2505 Oui.

M. FRANÇOIS BERNIER :

2510 ... ça permettait d'intégrer les choses. Donc, plutôt que de faire un commentaire global de dire tout pose problème sur les projets de pleins droits, on en parlerait moins parce qu'on aurait peut-être une solution par cet outil-là.

LA PRÉSIDENTE :

2515 Oui.

M. FRANÇOIS BERNIER :

2520 On ne le sait pas encore.

LA PRÉSIDENTE :

Quelque chose à ajouter? Non, c'est bon. Alain, quelques questions?

2525 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Oui, trois questions, rapidement. Un, au sujet de votre recommandation numéro 4, les ménages avec de jeunes enfants. Une famille, c'est deux générations au moins, minimum. Il y a a des familles qui ont des adolescents, des collégiens, des étudiants à l'université, qui ont dix-neuf ans, qui ont vingt ans, qui ont vingt et un, puis qui ont même des *Tanguy*.

2530

LA PRÉSIDENTE :

Avec des enfants.

2535

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Oui, peut-être. Une troisième génération qui se pointe. Est-ce que votre définition d'un ménage, d'une famille, n'est pas un peu trop limitée aux *toddlers* ?

2540

M. PAUL CARDINAL :

Bien, vous avez complètement raison premièrement. Il y a différentes formes, puis on n'a pas réussi à définir la famille complètement là-dedans. Mais ne serait-ce que pour cette définition-là de base, je veux dire, on n'ira quand même pas en bas de ça, qu'il y ait au moins des enfants, c'est pas là. C'est pas là. Ça fait que donc c'est important, je pense, d'y revenir, puis d'essayer de préciser cette définition.

2545

LA PRÉSIDENTE :

2550

Oui, simplement pour une question de clarté. Enlever l'adjectif « jeune » suffirait : *Ménage avec enfants*.

M. PAUL CARDINAL :

2555

Tout à fait.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

2560

Oui.

M. PAUL CARDINAL :

2565

Tout à fait.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

De tous âges.

2570

M. PAUL CARDINAL :

Tout à fait. En tout cas, évitons le contraire. C'est qu'il y est d'aucune forme...

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

2575

Mon autre question, c'est sur votre recommandation numéro 11. Vous souhaitez que l'ensemble des propriétaires fonciers participent à l'effort. Votre texte laisse sous-entendre que vous voudriez utiliser l'instrument fiscal...

2580

M. PAUL CARDINAL :

Oui.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

2585

... pour faire ça. Est-ce que vous êtes en train de nous proposer un amendement à la fiscalité municipale actuelle ou même une nouvelle taxe?

M. PAUL CARDINAL :

2590

Bien, écoutez, c'est sûr qu'on a pensé à ça. Je pense qu'il est important de communiquer le message que c'est un enjeu de société, puis qu'on y tient tous. Ça fait qu'il faut à un moment donné travailler à le reconnaître. Comment peut-on faire ça? L'astuce qu'on suggère dans notre document, parce qu'il est peut-être juste en dessous, c'est que dans la mesure où la Ville génère certains surplus, surplus qui sont en partie liés au développement immobilier qu'on va encourager, est-ce qu'une portion de ces surplus-là – déjà taxés, au fond, des éléments déjà taxés – peut être redirigée vers un quelconque fonds?

2595

Donc on ne veut pas aller dans le sens vraiment d'une taxation additionnelle, même si on pense que ça ne créerait pas une augmentation des charges colossales pour la Ville de faire ce geste mais, à la limite, pourrait-on envisager des astuces semblables – on ne parle pas de réforme – mais une allocation, une attribution des surplus, qui est une façon de manifester le geste que, tous ensemble, on participe, et qu'on le voit dans un fonds global où toutes les contributions de toutes les parties sont présentes. Je pense ça serait plus intéressant.

2600

2605

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Ma dernière question, c'est sur le dernier paragraphe de votre mémoire, qui n'est pas une recommandation, mais où vous dites que vous avez aimé le dialogue que le service a lancé avec toutes les parties prenantes pour la préparation de ce règlement-là. Vous souhaitez qu'une plate-forme continue à exister.

2610

M. FRANÇOIS BERNIER :

2615 Oui.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

2620 Alors, quelle forme? Est-ce que ça serait un forum permanent? Quelque chose de ce genre-là?

M. FRANÇOIS BERNIER :

2625 Je peux vous dire d'expérience, dans mon association, il y a plein de forums ou comités semblables, permanents, avec les autorités municipales. Au début, on ne se connaît pas, on s'apprivoise. À un moment donné, il y a une complicité qui s'installe, une confiance assez qu'on est capable de se communiquer les uns, les autres des intentions, puis de bâtir ensemble des projets gagnants. Celui-ci, la Ville de Québec, la Ville de Sherbrooke, il y a plusieurs exemples.

2630 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Donc ça existe à Québec, à Sherbrooke ce genre de truc.

M. FRANÇOIS BERNIER :

2635 Oui, oui, oui. Bien, Sherbrooke a vraiment un modèle de collaboration, de complicité, je dirais. Ça fait qu'on atteint la capacité, tout en respectant chacun les objectifs de travailler ensemble. Donc, manifestement, on n'est pas parti du même point avec la Ville, mais on s'est rendu compte qu'on avait d'excellents interlocuteurs et ensemble, on a fait un bout de chemin.
2640 Et je pense que la prochaine fois, sur une autre réforme, ça nous serait grandement utile.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Merci.

2645

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Messieurs Bernier et Cardinal. Vous nous faites gagner une petite minute. C'est apprécié. Merci. J'inviterais maintenant madame Mélanie Beauregard pour l'organisme Ex aequo, s'il vous plaît. Bienvenue.

2650

Mme MÉLANIE BEAUREGARD :

Bonjour! Je vais juste préparer le...

2655

LA PRÉSIDENTE :

Absolument, prenez votre temps.

2660

Mme MÉLANIE BEAUREGARD :

Je suis prête.

LA PRÉSIDENTE :

2665

Allez-y, on vous écoute.

Mme MÉLANIE BEAUREGARD :

2670

Parfait. Donc, avant de commencer, en fait, j'aimerais présenter brièvement Ex aequo.